

RÉSOLUTION : 254-12  
Date d'adoption : 18 décembre 2012  
En vigueur : 18 décembre 2012  
À réviser avant :

Directives administratives et date d'effet : ADC35-DA – 18 décembre 2012

---

## ÉNONCÉ

1. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) a pour politique de se conformer aux *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* établies par le Consortium sur le droit d'auteur du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Le CEPEO diffusera chaque année les *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* dans toutes les écoles, pour veiller à ce que l'ensemble du personnel comprenne bien les obligations du conseil scolaire en vertu de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*.

Il incombe à la direction de l'éducation d'émettre des directives administratives pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

Références : *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*  
*Lignes directrices sur l'utilisation équitable* établies par le Consortium sur le droit d'auteur du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada